

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **8 janvier 2019**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Madame Évelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2018
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19 h 30
 - 3.3 - Séance ajournée du 17 décembre 2018 à 20 h 40
- 4 - LÉGISLATION
 - 4.1 - Adoption du règlement numéro 333-2018
 - 4.2 - Adoption du règlement numéro 334-2018
 - 4.3 - Adoption des dépenses incompressibles de 2019
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de décembre 2018

- 5.2 - Approbation des comptes de janvier 2019
- 5.3 - Mandat pour l'élaboration d'une politique des ressources humaines
- Laro Groupe Conseil Inc.
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Contribution financière - O.P.P. de l'École La Marée Montante
 - 6.2 - Contribution financière - Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne
 - 6.3 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Affaires municipales concernant la diminution de l'aide financière pour le réseau d'aqueduc et d'égout
 - 6.4 - Réponse de la Municipalité à la lettre du MAMH relative au point 6.03
 - 6.5 - Dépôt d'une lettre de monsieur Daniel Tremblay demandant la révision des coûts pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc sur le chemin des Castonguay
 - 6.6 - Motion de félicitations - Madame Dominique Lalande
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 8.2 - Modification de l'entente intermunicipale en sécurité incendie - Services primaire et secondaire 9-1-1
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 9.2 - Contribution financière - Transport collectif intégré (TCI) et transport adapté (TA)
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - BIBLIOTHÈQUE, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2019-01-03

3.2 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19 h 30

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19 h 30, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2019-01-04

3.3 - Séance ajournée du 17 décembre 2018 à 20 h 40

Copie du procès-verbal de la séance ajournée du 3 décembre 2018, tenue le 17 décembre 2018 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ajournée du 3 décembre 2018, tenue le 17 décembre 2018 à 20 h 40, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2019-01-05

4.1 - Adoption du règlement numéro 333-2018

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 333-2018.

RÈGLEMENT NO 333-2018 décrétant le taux des taxes et le tarif de compensations pour l'année financière 2019 et les conditions de leur perception.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que le règlement 333-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2019-01-06

4.2 - Adoption du règlement numéro 334-2018

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, monsieur le maire demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 334-2018.

RÈGLEMENT NO 334-2018 ayant pour objet d'abroger et de remplacer le règlement portant le numéro 328-2017 concernant l'imposition de la taxe pour la cueillette et le recyclage des ordures ménagères.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyn Castonguay et résolu à l'unanimité que le règlement 334-2018 soit, et est adopté par le conseil et qu'il

soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

Adopté à l'unanimité.

2019-01-07

4.3 - Adoption des dépenses incompressibles de 2019

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à effectuer, au cours de l'année 2019, les dépenses incompressibles prévues au budget.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2019-01-08

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de décembre 2018

Il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de décembre 2018 pour un montant de 11 659,77 \$.

Adopté à l'unanimité.

2019-01-09

5.2 - Approbation des comptes de janvier 2019

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de janvier 2019 pour un montant de 64 833,36 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2019-01-10

5.3 - Mandat pour l'élaboration d'une politique des ressources humaines - Laro Groupe Conseil Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité désire se doter d'une politique des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité de mandater Laro Groupe Conseil Inc. pour l'élaboration d'une politique des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

2019-01-11

6.1 - Contribution financière - O.P.P. de l'École La Marée Montante

ATTENDU QUE l'O.P.P. de l'école la Marée Montante sollicite l'appui financier de la Municipalité afin d'aider au financement des activités offertes aux élèves au cours de l'année scolaire 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 500 \$ à l'O.P.P. de l'école La Marée Montante.

Adopté à l'unanimité.

2019-01-12

6.2 - Contribution financière - Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne

ATTENDU QUE le Corps de Cadets de la Marine Royale Canadienne J.E. Bernier de L'Islet offre aux jeunes de notre région la possibilité de participer à des activités stimulantes;

ATTENDU QUE l'objectif principal du Corps de Cadets est de contribuer au développement d'une citoyenneté responsable et respectueuse de son prochain;

ATTENDU QUE le Corps de Cadets doit amasser les fonds nécessaires à son bon fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité de verser une contribution financière de 50 \$ au Corps de Cadets de la Marine Royale du Canada.

Adopté à l'unanimité.

6.3 - Dépôt d'une lettre du Ministère des Affaires municipales concernant la diminution de l'aide financière pour le réseau d'aqueduc et d'égout

Le maire fait la lecture d'une lettre provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) mentionnant que lors de la vérification administrative effectuée dans le cadre des travaux du réseau d'aqueduc et d'égout, des constats de non-respect des règles d'adjudication en vigueur applicables aux contrats ont été constatés et qu'un montant de 546 903 \$ a été retranché de l'aide financière accordée.

6.4 - Réponse de la Municipalité à la lettre du MAMH relative au point 6.03

La Municipalité avait jusqu'au 14 décembre dernier pour émettre ses commentaires et transmettre des informations additionnelles sur les constatations du Ministère des Affaires municipales concernant l'attribution de certains contrats. Pour ce faire, la Municipalité a mandaté son aviseur légal pour répondre au MAMH. Le maire, monsieur André Simard, dépose la lettre signée par la firme Lavery de Billy Avocats.

6.5 - Dépôt d'une lettre de monsieur Daniel Tremblay demandant la révision des coûts pour la mise en place d'un réseau d'aqueduc sur le chemin des Castonguay

Le maire dépose une lettre signée par six (6) résidents du chemin des Castonguay demandant de revoir la mise en place d'un service de distribution d'eau potable sur le chemin des Castonguay jugeant que la proposition fait l'automne dernier est inacceptable dans sa forme principalement en regard des coûts à supporter sur une période de vingt (20) ans.

2019-01-13

6.6 - Motion de félicitations - Madame Dominique Lalande

Il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies félicite chaleureusement madame Dominique Lalande, pour avoir été désignée personnalité 2018 de Kamouraska-L'Islet par le Journal Le Placoteux. Citoyenne de Saint-Roch, elle contribue à rehausser la fierté de la communauté par cette reconnaissance personnelle et professionnelle largement mise en valeur par l'article du journal paru le 25 décembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Rien à signaler.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon informe les membres du conseil sur les points suivants :

Une demande d'autorisation sera faite à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour l'installation d'une tour de communication au nord de la caserne. Le tout permettra d'uniformiser et d'améliorer les communications radios sur l'ensemble du territoire desservi par le Service intermunicipal de sécurité incendie (SIDSI).

Le SIDSI prendra possession dans les prochains jours d'un nouveau traîneau d'évacuation de type "snowbulance" et d'une remorque fermée pour les sauvetages d'urgence en milieu isolés (SUMI). Le traîneau et la remorque actuelle seront déplacés dans la caserne de Saint-Roch.

La Ville de La Pocatière souhaite avoir la délégation de compétence au niveau du choix de la centrale 911 sur le territoire du SIDSI. Le but étant de n'avoir qu'une centrale sur le territoire au lieu des deux actuellement. La centrale proposée par le comité de sécurité incendie de la MRC de Kamouraska étant la centrale CAUCA, je compte proposer à la Ville d'orienter son choix vers CAUCA (centrale actuelle de St-Roch).

En mars, dans le cadre du Volet 2 du programme de subvention en sécurité civile, une demande conjointe des quatre (4) municipalités de l'intermunicipale incendie sera adressée au ministère. Une demande conjointe permettra de hausser significativement le montant de la subvention et permettra d'optimiser l'ensemble de nos actions en matière de sécurité civile.

2019-01-14

8.2 - Modification de l'entente intermunicipale en sécurité incendie - Services primaire et secondaire 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale de sécurité incendie a été signée par la Ville de La Pocatière, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth le 17 septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies s'est jointe à cette entente intermunicipale le 28 octobre 2016, à la suite de la signature de l'Addenda 1;

CONSIDÉRANT QU'une action concertée à l'échelle de la MRC de Kamouraska propose de retenir les services d'une seule centrale d'urgence 9-1-1 pour toutes les municipalités de ce territoire;

CONSIDÉRANT QUE le choix d'une centrale d'urgence est de la compétence des municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités desservies par le Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière entendent déléguer leur compétence relative au choix de la centrale d'urgence 9-1-1 à la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, de modifier l'entente intermunicipale de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE toute modification à l'entente intermunicipale de sécurité incendie doit faire l'objet d'un accord unanime entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

DE MODIFIER ainsi qu'il suit l'entente intermunicipale intervenue en septembre 2007 entre la Ville de La Pocatière, la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, savoir :

L'article 3, intitulé MODE DE FONCTIONNEMENT, est modifié par l'ajout, à la fin, de la phrase suivante : *Lesdites municipalités délèguent également à la Ville de La Pocatière leur compétence relativement au choix de la centrale d'urgence 9-1-1 devant desservir leur territoire et, conséquemment, à la signature et à l'annulation de tous contrats et à toute décision en lien avec les services primaire et secondaire 9-1-1.*

DE MODIFIER ainsi qu'il suit l'addenda 1 à l'entente intermunicipale, signé en octobre 2016, en vertu duquel la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies se joignait à ladite entente, savoir :

L'article 2, intitulé MODE DE FONCTIONNEMENT, est modifié par l'ajout, à la fin, de la phrase suivante : *Ladite municipalité délègue également à la Ville de La Pocatière sa compétence relativement au choix de la centrale d'urgence 9-1-1 devant desservir son territoire et, conséquemment, à la signature et à l'annulation de tous contrats et à toute décision en lien avec les services primaire et secondaire 9-1-1.*

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de La Pocatière et aux municipalités de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de Saint-Onésime-d'Ixworth.

Adopté à l'unanimité.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Pelletier précise que la Municipalité appuie le Club sportif du Lac Trois-Saumons dans sa démarche, auprès du Ministère des Transports, pour le déneigement des trottoirs du viaduc de l'autoroute 20 à la hauteur de la route de l'Église.

2019-01-15

9.2 - Contribution financière - Transport collectif intégré (TCI) et transport adapté (TA)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, (MTQ) vise à soutenir les milieux au niveau du développement et du maintien de l'offre de transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

ATTENDU QUE le ministère des Transports, (MTQ) offre des aides financières pour le développement et le maintien de l'offre de transport adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska est l'organisme admissible et est le mandataire pour faire les demandes d'aides financières au Programme de subvention au transport adapté et Programme d'aide au développement du transport collectif;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska délègue le mandat à l'organisme Trans-Apte Inc. dans le but d'organiser l'offre de transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

ATTENDU QUE Trans-Apte Inc. a déposé le budget prévisionnel 2019 à la MRC de Kamouraska pour la livraison des services au transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies fait partie de notre territoire pour l'offre de transport en adapté (TA) et au transport collectif intégré (TCI);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies approuve le budget prévisionnel 2019 de l'organisme Trans-Apte Inc.;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies adopte la tarification proposée pour l'année 2019 soit au TA au montant de 3,45\$ / habitant et au TCI au montant de 1,89 \$ / habitant;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies confirme la contribution financière de 1 794\$ pour l'année 2019 pour le transport collectif intégré (TCI);

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies confirme la contribution financière de 3 274\$ pour l'année 2019 pour le transport adapté (TA);

QUE la MRC de Kamouraska se conformera aux exigences des modalités des deux programmes : Programme d'aide au développement du transport collectif 2018-2020 et du Programme de subvention au transport adapté pour l'année 2019;

QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies confirme qu'elle adhère au transport offert par la MRC de Kamouraska tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay

Madame Castonguay dépose une demande d'adoption d'un pacte environnemental proposé par monsieur Daniel Tremblay.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay mentionne qu'il est très satisfait des services de la nouvelle responsable du local des loisirs et que les employés municipaux ont fait du bon travail et maintiennent une excellente qualité de glace.

12 - BIBLIOTHÈQUE, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Renaud précise que le conseil municipal rencontrera le conseil d'administration de la Seigneurie des Aulnaies, jeudi le 10 janvier prochain, dans le cadre de l'entente de gestion conclue entre les parties, qu'une révision de la politique du patrimoine est en cours et que les travaux pour le projet bibliothèque commencerons dès que le bureau municipal sera relocalisé dans la nouvelle Mairie.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard mentionne que le Comité consultatif d'urbanisme continu sa publication d'une chronique mensuelle dans le Jaseur des Aulnaies, qu'une rencontre avec Biotère a eu lieu pour mettre à jour le dossier de décontamination de la Tannerie et que les deux (2) premières phases du sentier du littoral sont complétées.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2019-01-16

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21 h 10.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.